

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 05 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 15
Ayant donné procuration : 2
Absent excusé : 0
Absents : 3

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le CINQ du mois d'AVRIL, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme ROUSSEAU, MM. ABATE, BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, HEISER, MATELIC, MEIGNEL, MULLER, MUNIER, NOBILE, ROVIERO et TURCK.

Procurations : Mme ROMILLY à M. FREYBURGER
M. SADOCCO à M. ABATE

Absents : MM. OCTAVE, QUEUNIEZ et WILLAUME.

Le **Président** ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 1^{er} février 2023.

Délibération 2023-10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Comité syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Deuxième Vice-Président (en l'absence de Monsieur SADOCCO, Premier Vice-Président), et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

Délibération 2023-11 - COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2023-12 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DU PROJET –
AUTORISATION DE PROGRAMME MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux d'aménagement d'une Maison du Projet sur le site des Portes de l'Orne conformément au tableau présenté.

**Délibération 2023-13 - AMENAGEMENT D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS
(TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux d'aménagement d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets sur le site des Portes de l'Orne conformément au tableau présenté.

**Délibération 2023-14 - TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (REALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGERE ») –
AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux de réalisation d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne conformément au tableau présenté.

Délibération 2023-15 - AMENAGEMENT DE VOIRIES – AUTORISATION DE PROGRAMME

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux d'aménagement de voiries sur le site des Portes de l'Orne conformément au tableau présenté.

**Délibération 2023-16 - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE
PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE
PAIEMENT – MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux d'aménagement des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets conformément au tableau présenté.

**Délibération 2023-17 - TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT DE VITRY-SUR-ORNE – AUTORISATION DE
PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer une autorisation de programme relative à la réalisation de travaux de réhabilitation du Pont de Vitry-Sur-Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération 2023-18 - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : 1.002.557,02 €
 - En section d'investissement : 9.385.201,03 €
- Et ADOPTE ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

**Délibération 2023-19 - DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET RIVES DE MOSELLE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes pour l'année 2023, comme suit :

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- En section de fonctionnement : 247 577,21 €
- En section d'Investissement : 1 500 000,00 €

Communauté de Communes Rives de Moselle :

- En section de fonctionnement : 247 577,20 €
- En section d'Investissement : 0,00 €

Délibération 2023-20 - PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DU PERIMETRE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

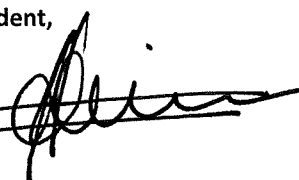
- DÉCIDE de poursuivre l'élaboration du Projet Partenarial d'Aménagement et d'en fixer le périmètre définitif tel qu'il avait été proposé à l'origine, à savoir : les « Portes de l'Orne Amont », les « Portes de l'Orne Sud-Amont », les « Portes de l'Orne Aval », et les « Portes de l'Orne Confluences ».

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.

Approuvé à l'unanimité le

Le Président,

Lionel FOURNIER

